

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 en visioconférence sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	13 + 1	14
Total des voix : 18		

Etaient présents :

10 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Alain SAVARY** : St Paul lez Durance ; **Romain COLIN** : Moustiers Sainte Marie ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Raymonde CARLETTI** : La Martre ; **Philippe MARANGES** : Castellane

1 représentante des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** : Communauté de communes Alpes Provence Verdon

Date de convocation
10/02/2022

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

Délibération
n°22_02_B2_20

1 représentant des départements (2 voix) : **Claude BONDIL**, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Ont donné pouvoir (1 voix chacun) : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI

Convention de partenariat avec la SCP 2021 – 2023 : Bilan 2021 - Programme opérationnel 2022

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Verdon

Le syndicat mixte du Parc du Verdon, gestionnaire du bassin versant du Verdon, porteur d'un SAGE et d'un Contrat rivière, a conclu en 2008 une convention de partenariat avec la SCP, pour la période 2008-2014, renouvelée pour les périodes 2014-2020 puis 2021-2023.

Cette convention permet à la SCP d'apporter des moyens pour la gestion durable de l'eau du Verdon :

- moyens financiers (participation à l'autofinancement des stations d'épuration, à hauteur de 350 000 €/an depuis 2018)
- moyens humains (30 jours d'expertise)

Il s'agit de la mise en œuvre concrète du principe de solidarité aval – amont, dont les élus du bassin du Verdon ont souhaité, dans le cadre du SAGE, la poursuite et le développement.

La convention cadre de partenariat se traduit par un programme opérationnel triennal défini conjointement entre le Parc et la SCP. Ce programme est décliné chaque année par une programmation annuelle d'actions et une annexe financière.

Cette convention permet à la SCP d'apporter des moyens pour la gestion durable de l'eau du Verdon :

- moyens financiers (participation à l'autofinancement des stations d'épuration, à hauteur de 350 000 €/an depuis 2018)
- moyens humains (30 jours d'expertise)

Il s'agit de la mise en œuvre concrète du principe de solidarité aval – amont, dont les élus du bassin du Verdon ont souhaité, dans le cadre du SAGE, la poursuite et le développement.

La convention cadre de partenariat se traduit par un programme opérationnel annuel défini conjointement entre le Parc et la SCP. Ce programme est décliné par une programmation annuelle d'actions.

- Bilan 2021 :

- ✓ 40 302€ dépensés sur 350 000€ : sur les 15 stations d'épuration prévues, aucune n'a démarré.

L'enveloppe étant sous utilisée il est proposé de financer les frais engagés par la SCP pour Regain soit 21 425€.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2022

- ✓ 8 jours sur 30 d'expertise (20 prévus) : 2 jours utilisés pour finaliser une étude sur des propriétés foncières (tunnels du bas Verdon) [redacted] 5 jours pour une présentation sur l'érosion des sols, 1 jour pour travailler sur la conformité des ouvrages d'épuration avec le SAGE verdon.

- Prévisionnel 2022 :

- ✓ Enveloppe financière : report de l'ensemble des projets inscrits en 2021 et inscription de principe des nouveaux projets : STEP du logis du Pin à la Martre, STEP d'Aiguines, STEP de Bargème/La Roque Escalpon, STEP de Rougon, STEP du Bourguet, STEP de Chaumie à Colmars, STEP de Châteauvieux, STEP de Ginasservis, STEP de Thorame-Basse, STEP La Palud-sur-Verdon, STEP de Saint-Laurent-du-Verdon, bornes de camping-car à Moustiers Sainte-Marie, bornes de camping-car à Quinson, toilettes sèches à Moustiers Sainte-Marie
- ✓ Fond d'aide au conseil : inscription de 3 nouveaux projets et poursuite du projet sur la conformité des ouvrages d'épuration avec le SAGE Verdon pour 20 jours.
- ✓ Programme de répartition des financements prévu pour 2022 (susceptible d'être modifié par l'ordre de sollicitation des communes concernées et présentation des justificatifs et dossiers complets) dans le rapport.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- valident le bilan 2021 et le prévisionnel 2022 du volet opérationnel de la mise en œuvre de cette convention
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le _____
et publication le _____*

Pour extrait conforme



22_02_B2_20